Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 33 (1907)
Heft: 23

Vereinsnachrichten

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

soins, une exécution successive des différents pavillons, un effet général heureux de groupement ayant été cherché dès l'abord.

La salle de gymnastique, reliée au pavillon et à la salle de dessin, forme un motif principal très original et décoratif, mais demande encore une étude approfondie pour parer aux amas de neige.

L'architecture, très originale, est présentée très habilement, mais les croquis à main levée des façades en général touchent aux limites permises au point de vue de l'exactitude.

Les plans sont bons. L'annexe des closets du pavillon normal devrait être déplacée de l'Ouest au Nord et reliée aux vestiaires, ce qui serait aussi préférable pour la façade.

N° 34. *Ado.* — L'idée de la disposition en gradins est digne de remarque, mais ne serait pas d'un effet heureux pour l'aspect général du village. Les pavillons sont trop resserrés. Les vestiaires pouvant être fermés manquent dans les plans. La disposition des closets n'est heureuse ni en plan ni en façade. L'aspect extérieur est étrange et peu agréable.

N° 36. *Normal.* — Le projet sort du programme par suite du manque de plans et de façades du pavillon normal, de même que par l'adoption de pavillons doubles.

Dans la disposition générale le groupement des massifs des bâtiments est large et varié, mais sans que leur développement réponde aux besoins de la commune. Les plans sont bons, à l'exception d'une entrée de classe et des closets du 1er étage, placés au-dessous. L'entrée principale du pavillon double n'est pas suffisamment éclairée.

L'architecture est excellente et montre beaucoup de motifs locaux bien étudiés.

N° 37. *Spiel und Arbeit.* — Travail quelque peu monotone dans la disposition générale et que ne relèvent pas les perspectives en couleurs bien exécutées. Les plans et les façades présentent quelques défauts et la luxueuse disposition des dégagements donne aux premiers une forme presque carrée. Les entrées des classes sont défectueuses et les façades ne sont pas satisfaisantes.

Toutes ces décisions du jury ont été prises à l'unanimité des voix.

Le jury a décidé de décerner les prix suivants :

Ier	prix 900 fr.	au projet	n° 32.	Devise	*Centraleingang.*
IIe	» 700 fr.	»	n° 18.	»	*Neu-Tavannes.*
IIIe	» 500 fr.	»	n° 3.	»	*Lehr-Kolonie.*
IVe	» 400 fr.	»	n° 5.	»	$2 \times 2 = 4$.

En outre, il propose de faire l'acquisition du projet n° 36 avec la devise *Normal.*

Les enveloppes fermées, jointes aux projets, ont été ouvertes en vue de connaître les auteurs des projets primés. Ce sont :

Pour le projet avec la devise *Centraleingang :*

M. Straehl, de Bâle, et son collaborateur, M. K. Leubert, tous deux à Carlsruhe (Grand-Duché de Bade).

Pour le projet avec devise *Neu-Tavannes :*

MM. Walter Joss et Jean Klauser, architectes, à Berne.

Pour le projet avec devise *Lehr-Kolonie :*

MM. F. & E. Zuppinger, architectes, à Zurich V.

Pour le projet avec devise $2 \times 2 = 4$:

M. Otto Salvisberg, de Berne, à Carlsruhe (Gr.-Duché de Bade).

Berne et Zurich, le 3 septembre 1907.

Les membres du jury :

KÖNITZER, directeur des travaux publics.
ED. JOOS, architecte.
ROB. BISCHOFF, architecte.

Concours pour l'élaboration des projets d'ensemble d'un hôtel pour la Banque Nationale et d'un bâtiment pour l'Administration fédérale, à Berne.

Le Département fédéral de l'Intérieur et le Conseil de la Banque Nationale ouvrent un concours entre les architectes suisses ou établis en Suisse pour l'élaboration des projets d'ensemble d'un hôtel pour la Banque Nationale et d'un bâtiment pour l'Administration fédérale, à Berne.

Les concurrents devront présenter :

1° *Pour l'ensemble des bâtiments,* les façades sur la Inselgasse et l'Amthausgasse, au 1 : 200 ; une perspective ;

2° *Pour l'hôtel de la Banque Nationale,* 6 plans au 1 : 200 ; une façade au 1 : 200 et une au 1 : 50 ; les coupes nécessaires à la compréhension du projet, au 1 : 200 ;

3° *Pour le bâtiment d'Administration,* 3 plans au 1 : 200 ; les coupes nécessaires, au 1 : 200.

Les projets devront être adressés au Département fédéral de l'Intérieur pour le 15 avril 1908 au plus tard. Le jury est composé de MM. Dr Bluntschli, architecte, à Zurich ; Flükiger, directeur des Constructions fédérales ; de Haller, membre de la Direction de la Banque Nationale ; Hirter, président du Conseil de Banque ; Isoz, architecte, à Lausanne ; Perrier, architecte, à Neuchâtel ; Trachsel, architecte, à Berne, qui ont approuvé le programme du concours.

Une somme de Fr. 17 000 est mise à la disposition du jury pour la récompense et l'acquisition éventuelle de six projets au maximum. Le rapport du jury sera publié dans la *Schweizerische Bauzeitung* et le *Bulletin Technique de la Suisse romande.* Tous les projets seront exposés au public, à Berne, pendant quatorze jours. Les projets primés ou acquis deviendront la propriété commune de la Banque Nationale et du Département fédéral de l'Intérieur, qui auront le droit de les utiliser à leur gré ; il est probable que l'auteur d'un des projets primés ou acquis sera chargé de faire les études définitives et de diriger les travaux d'exécution, mais la Banque Nationale et le Département fédéral de l'Intérieur entendent réserver leur entière liberté sur ces deux points.

La Direction des Constructions fédérales, à Berne, met gratuitement à la disposition des intéressés qui en feront la demande le programme détaillé du concours avec, en annexes, le plan schématique du rez-de-chaussée du bâtiment d'Administration et deux plans de situation, l'un au 1 : 200 et l'autre au 1 : 500.

SOCIÉTÉS

Société vaudoise des ingénieurs et des architectes.

Procès-verbal de la 3me séance ordinaire, du 25 novembre 1907, à 8 1/4 h. du soir, au café du Musée.

Présidence : M. G. Epitaux, président.

Pour rafraîchir les souvenirs, il est donné lecture du procès-verbal, déjà approuvé, de la dernière assemblée générale du 23 mars 1907.

Les candidats présentés dans la dernière séance, soit :

MM. Jean Taillens, architecte, à Lausanne ; Robert Polla, ingénieur, à Lausanne ; Edmond Quillet, architecte, à Vevey ; Romain Avanzini, ingénieur, à Lausanne ; Charles Petitat, ingénieur, à Lausanne ; Charles Glapey, ingénieur, à Lausanne ; Louis Perret, ingénieur, à Lausanne ; Fernand Chenaux, ingénieur, à Lausanne, sont proclamés membres de la Société.

Les candidats suivants sont présentés :

M. Aimé Rossier, ingénieur, par MM. Schenk et Marguerat, ingénieurs ; M. Gabriel Nicole, ingénieur, par MM. Nicole et Pellaton, ingénieurs ; M. Jean Favarger, ingénieur, par MM. Nicole et Develey, ingénieurs ; M. René Vallecard, ingénieur, par MM. Palaz et Carey, ingénieurs ; M. G. Schulé, ingénieur, par MM. Meyer, architecte, et Develey, ingénieur ; M. G.-L. Meyer, ingénieur, par les mêmes.

Le président rapporte sur l'activité du Comité durant le semestre écoulé.

Il fait ratifier par l'assemblée la subvention annuelle de 100 fr., durant trois ans consécutifs, à la publication de la *Maison bourgeoise en Suisse*.

De même, sur la proposition du Comité, l'assemblée décide de tenir ses séances ultérieures les lundis 23 décembre 1907, 20 janvier, 24 février et 23 mars 1908, sauf imprévus.

Le président renseigne encore l'assemblée sur la réunion des délégués de la Société suisse à Berne, où fut discutée la question des normes à suivre dans les concours d'architecture ; cette question revenant en discussion, une Commission est nommée, dont fait partie M. H. Meyer, architecte, comme délégué de la section vaudoise.

Le syndicat jaune des ouvriers menuisiers, fondé dans le courant du précédent semestre, nous avait demandé notre appui ; le Comité refusa d'entrer dans ces vues, le but de notre Société étant purement technique et scientifique. Après échanges d'explications entre MM. Verrey, van Muyden, Grenier et le président, l'attitude du Comité est approuvée.

L'on passe ensuite à la nomination d'un délégué à la Commission d'art public. M. J.-J. Lochmann, qui fut l'un des représentants de notre Société au sein de cette Commission, et en devint le président, nous en fait l'historique et nous expose avec humour l'activité dont elle fut animée au début ; elle s'occupa entr'autres des bains du lac et tout particulièrement du plan d'extension de la commune de Lausanne, pour lequel elle fit procéder, par les soins de M. Davinet, architecte, à des études dont il fut tenu compte, dans une certaine mesure, par la commune de Lausanne. Dès lors, le manque de fonds surtout et peut-être aussi la lassitude bien naturelle après le grand effort qu'elle venait de faire pour l'étude du plan d'extension, marquèrent le déclin de son activité ; elle sommeille !

Dans ces conditions, M. Lochmann estime devoir décliner le mandat dont notre Société l'avait chargé et nous remettre sa démission.

M. van Muyden propose de ne pas accepter cette démission et prie M. Lochmann de chercher à insuffler une nouvelle vie à la Commission.

M. Lochmann demande à l'assemblée qu'on prenne acte de sa lettre de démission et invite le Comité à provoquer une réunion de la Commission d'art public. — Proposition adoptée.

La parole est enfin donnée à M. van Muyden qui, une heure durant, nous fait un vrai cours de droit pratique sur le rôle de l'ingénieur et de l'architecte dans les expertises.

Il nous souligne la différence essentielle entre l'arbitrage (art. 332-334 du Code de procédure civile), dont la sanction est sans appel, les compétences illimitées et l'expertise (art. 265-277 du dit) qui n'est qu'une simple consultation demandée pour éclairer les juges.

Il nous rend attentifs aux règles à suivre et aux délais à tenir dans les deux cas et insiste sur la conscience et l'indépendance avec lesquelles un expert ou un arbitre doivent fonctionner.

Il termine, aux applaudissements de ses auditeurs, par quelques conseils pleins de fine bonhomie et dont feront profit tous ceux qui ont eu le plaisir de le suivre dans son exposé.

Le président remercie le conférencier, puis la séance est levée à 10 h. 10. — Etaient présents environ 45 membres.

Société suisse des ingénieurs et architectes.

La section genevoise de la Société suisse des ingénieurs et architectes informe les membres de la Société et toutes les personnes que cela peut intéresser, qu'il reste une certaine quantité d'Albums de fête de l'assemblée générale du 22 septembre, à Genève. Ces Albums sont vendus au prix de 10 fr. pour les membres de la Société et de 15 fr. pour les personnes étrangères. Les demandes devront être adressées à M. A. Leclerc, architecte, avenue de Lancy, 13, qui fera parvenir contre remboursement les Albums jusqu'à épuisement du stock restant.

BIBLIOGRAPHIE

Les oscillations du matériel des chemins de fer et la voie. — Stabilité es automobiles, par Georges Marié, ancien élève de l'Ecole polytechnique, ingénieur, chef de division des Chemins de fer de P.-L.-M., en retraite, membre du Comité de la Société des Ingénieurs civils, lauréat de l'Institut de France.

5 volumes contenant 379 pages, avec 68 figures. — I. Les dénivellations de la voie et les oscillations du matériel de chemins de fer. In-8 de 142 pages, avec 26 figures, 4 fr. — II. Les oscillations du matériel des chemins de fer à l'entrée en courbe et à la sortie. In-8 de 50 pages, avec 10 figures, 2 fr. — III. Les grandes vitesses des chemins de fer, les oscillations du matériel et la voie. In-8 de 66 pages, avec 10 figures, 2 fr. — IV. Les oscillations du matériel dues au matériel lui-même. In-4 de 79 pages, avec 17 figures, 4 fr. — V. Formule relative à une condition de stabilité des automobiles et spécialement des autobus. In-8 de 42 pages, avec 5 figures, 2 fr. — (H. Dunod et E. Pinat, éditeurs).

Les quatre premiers volumes, couronnés par l'Académie des Sciences en décembre 1906, représentent une étude scientifique d'ensemble, à un point de vue tout nouveau, sur les oscillations du matériel, jusqu'aux plus grandes vitesses, et sur les déraillements redoutables qui peuvent en résulter.

Dans le 1er volume, extrait des « Annales des Mines », l'auteur étudie les oscillations dues aux *dénivellations de la voie*, en faisant intervenir la *résonance* des oscillations successives et leur *amortissement* par les frottements des lames de ressorts et autres résistances passives ; il montre que le meilleur matériel est celui qui peut, sans danger, circuler sur les plus mauvaises voies aux plus grandes vitesses ; l'auteur établit les formules qui permettent de calculer les différents éléments des véhicules pour obtenir ce résultat.